



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-109

*** * ***

Objet :

Hôtel de Laurès

Travaux de sauvegarde

Demande de subvention au titre de la DETR –

Année 2017

Délibération affichée le :

L'an deux mille seize et le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine (18h50) – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : LABEUR Martine (18h50) à SOTO Jean-François - BIESSE Frédérique à SOREL Joëlle - BONNET Jean-Louis à COLOMBIER François – POURTIER Jean Luc à CHRISTOL Marcel - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie

Absents :

Convocation du 7 décembre 2016

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que des travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais afin d'assurer la sauvegarde de l'Hôtel de Laurès, monument inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en incluant les travaux d'isolation. Il sera ensuite envisagé des travaux de réhabilitation.

Le programme sauvegarde est estimé ainsi en HT

- Montant des travaux de sauvegarde	270 000 €
- Montant des travaux d'isolation	25 000 €
- Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	29 500 €
- Montant des honoraires des autres prestations	
Intellectuelles	6 000 €
- Imprévus et autres	7 000 €

TOTAL HT 337 500 €

Pour mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre du DETR – Année 2017 – pour un montant de 33 750 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **ADOPTE** le projet présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre du DETR – Année 2017 – pour un montant de 33 750 €.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20161213-DEL2016-109-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016